

# Séminaire de travail des Grands lacs de Seine

Vendredi 7 mai 2010

intervention de

**Pascal Popelin**

Président des Grands lacs de Seine  
Vice-président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis

6 V 10

M. le directeur général,  
Mesdames, Messieurs,

Au moment où vous êtes réunis pour travailler sur la mise en perspective des actions environnementales que pourraient développer les Grands lacs de Seine, je voudrais resituer le cadre général de cette démarche, initiée par la direction générale avec mon plein accord.

## **Un contexte en pleine mutation**

Une réforme territoriale, qui risque -si elle aboutit- de modifier profondément le paysage institutionnel des collectivités locales et de leurs émanations à l'horizon 2014 a été lancée par le gouvernement et est actuellement en discussion au parlement.

Par ailleurs, chacun le sait, les finances publiques et singulièrement les finances locales, connaissent une crise sans précédent.

Dans notre domaine d'activité, le paysage législatif est, en outre, en pleine évolution avec l'adoption récente de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA), les « Grenelle de l'environnement », la directive cadre européenne sur l'eau, la directive européenne inondation actuellement en cours de transposition...

Enfin, nous devons faire face à des enjeux internes d'importance. Celui de la pérennisation de nos ouvrages existants, je pense à l'important chantier du confortement du barrage de Pannecière ou à la réhabilitation du canal d'amenée du lac-réservoir Seine. Celui de l'arrivée à maturité du projet de cinquième ouvrage que constitue l'aménagement de la Bassée.

## **Dans ce contexte, nous avons le devoir de nous adapter, au risque de disparaître**

Nous savons que nos ressources, qui reposent pour l'essentiel sur les contributions financières des départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ne nous permettent pas de faire face à nos besoins d'investissement, tels qu'ils vont se présenter, même si nous disposons d'une faible dette, donc d'une importante capacité d'endettement. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Nous sommes en mesure de financer annuellement 4 ou 5 millions d'euros d'investissements. Il faudra y consacrer plus de 60 millions, au cours des cinq prochaines années, pour la seule pérennisation de nos quatre ouvrages existants.

Quant à l'échelle d'un investissement tel que l'aménagement de la Bassée, il est hors de portée de nos possibilités. Si l'on part du principe que son coût est actuellement estimé à 500 millions d'euros et qu'une clé de répartition du financement raisonnable devrait conduire les Grands lacs de Seine à s'engager à hauteur de 20 % de ce montant, ce sont 100 millions d'euros qu'il faudrait trouver sur la période 2014-2020.

Il est illusoire d'imaginer que les quatre collectivités territoriales qui constituent actuellement les Grands lacs de Seine seront en mesure de pouvoir suivre, indépendamment même de la crise financière et des incertitudes institutionnelles auxquelles elle sont confrontées.

Au-delà de la crise générale des finances des collectivités locales, notre situation institutionnelle est tout à la fois le fruit d'une histoire, mais aussi désormais un anachronisme. Il est aujourd'hui pour le moins baroque qu'un établissement public interdépartemental n'intervienne physiquement que sur des territoires qui ne sont pas ceux de ses membres.

Pour autant, il ne serait pas raisonnable, compte-tenu en particulier du contexte, de croire que les collectivités de l'amont, qui ne payent rien aujourd'hui, pour des aménagements dont elles sont aussi les bénéficiaires, vont se précipiter pour nous proposer leur concours financier. Le calendrier électoral et les incertitudes que fait peser la réforme territoriale rendent l'idée encore plus aléatoire.

Je ne crois pas non plus que la tendance du moment soit que l'Etat s'engage financièrement davantage qu'il ne l'a déjà fait sur nos projet, même si nous ne négligerons pas cette piste.

Il est donc vital que nous trouvions les voies pour mobiliser d'autres ressources. Ces autres ressources peuvent être constituées d'une part, de financements européens complémentaires, d'autre part et surtout, par la mise en place d'une redevance pour service rendu au titre du soutien d'étiage.

Le moyen de conduire ces indispensables évolutions, c'est l'Etablissement public territorial de bassin (EPTB). Cet outil, créé par le législateur, constituera dans la durée un élément incitatif à l'élargissement des collectivités membres des Grands lacs de Seine, puisqu'il nous donnera officiellement et effectivement compétence sur un territoire couvrant trois régions et une vingtaine de départements. Il sera aussi le vecteur solide en faveur duquel pourra être mise en œuvre la redevance au titre du soutien d'étiage et pourront être obtenus des fonds européens supplémentaires.

### **Devenir EPTB, c'est évoluer dans nos missions**

L'exploitation des ouvrages, la réflexion relative à d'autres aménagements, tels que le projet de la Bassée -qui sont le cœur de nos métiers d'aujourd'hui- font partie intégrante des missions d'un EPTB. Il y en a toutefois d'autres.

Je pense à la réduction de la vulnérabilité. Nous y sommes déjà engagés, mais il faudra progressivement monter en charge.

Le troisième élément important qui caractérise les missions d'un EPTB, telle que la loi les a définies, ce sont les interventions en faveur de la gestion équilibrée de la ressource en eau, les actions en faveur de la préservation et de la gestion des zones humides, les actions concourant à l'atteinte du bon état écologique des eaux.

### **Avancer sur ces questions environnementales, nouvelles pour nous, est l'objet de ce séminaire**

C'est une méthode de management nouveau : rassembler durant une journée complète, dans un lieu inhabituel et isolé, 26 agents de catégorie A, B et C dont le point commun est qu'ils sont tous concernés par le sujet. Je remercie les intervenants extérieurs, sollicités pour venir apporter l'éclairage de leur expertise. Je salue donc les représentants du PIREN Seine, du Parc national régional de la forêt d'Orient, de la fédération du pêche de l'Aube, ainsi que des ETPB existants.

Cette formule de séminaire a vocation à être renouvelée ponctuellement, sur d'autres thèmes, si elle donne satisfaction, tant dans les résultats qu'elle produira, que par le ressenti de ses initiateurs et des participants.

La question qui nous est posée aujourd'hui est : quelles actions environnementales nouvelles pourraient-elles être développées autour des quatre lacs-réservoirs existants, mais aussi sur les territoires situés en amont ?

Ces actions devront tenir compte de nos moyens financiers et humains, qui ne peuvent dans l'immédiat être abondés. Elle trouveront une traduction dans les orientations que je présenterai au Conseil d'administration du mois d'octobre prochain dans la perspective du budget des Grands lacs de Seine pour l'année 2011.

Elles ont vocation à permettre aussi une évolution des profils de poste d'un certain nombre d'agents des Grands lacs de Seine, en concertation avec les intéressés et les organisations syndicales naturellement.

### **Comment ce séminaire s'inscrit-il dans le processus de mutation engagé ?**

Le 27 mai 2010, je demanderai au Conseil d'administration l'autorisation de déposer le dossier de demande de reconnaissance des Grands lacs de Seine en tant qu'EPTB. Nous sommes donc actuellement dans une phase de conviction de nos quatre départements membres.

Le deuxième semestre 2010 sera consacré à la consultation des instances qui doivent donner un avis sur notre demande : les collectivités des territoires concernés par le futur périmètre de l'EPTB, le Comité de bassin Seine-Normandie et ses différentes commissions. Il s'agira d'une phase de conviction des autres collectivités et des acteurs.

Nous espérons obtenir une décision officielle de la part du préfet coordinateur de bassin au premier trimestre 2011. La phase de conviction en direction de l'Etat a, pour sa part, été engagée dès le début du processus, puisque c'est en concertation avec les services du délégué de bassin (Diren Ile-de-France) et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, que nous avons bâti notre dossier de demande de reconnaissance.

Parallèlement, fin décembre 2010, j'espère être en mesure de présenter au Conseil d'administration des Grands lacs de Seine le dossier de création de la redevance pour service rendu au titre du soutien d'étiage. Pour ce faire, nous finaliserons les études préalables d'ici à l'automne prochain. L'objectif est, en effet, que nous puissions disposer de cette ressource nouvelle conséquente au cours de l'exercice budgétaire 2012.

Enfin, nous réfléchissons, dans l'hypothèse où ces deux étapes essentielles seraient passées avec succès, à l'opportunité de nous adjoindre les services d'une Société publique locale (SPL), dont le législateur est en train de mettre au point le concept.

Vous le voyez, les projets ne manquent pas. Ils me semblent essentiels pour assurer l'avenir de ce qui a été créé, jusqu'à ce jour, par les Grands lacs de Seine, au service des habitantes et des habitants du bassin amont de la Seine. Vous pouvez mesurer, dans ce cadre, le sens et l'importance des travaux auxquels vous avez été conviés aujourd'hui.